

COMMUNE DE STRUTH

Nombre de membres
en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 10

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2014

Sont présents:

Jean-Claude BERRON
Claudy REUTENAUER
Jean-Pierre HAEHNEL
Olivier REUTENAUER
Jean-Luc LEIBUNDGUTH
Mireille DUMENIL
Tania EBERHART
Sonia STAGNI
Daniel LANOIX
Katty FRESSLE

*L'an deux mille quatorze et le sept avril l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude BERRON (Maire).*

Secrétaire de séance: Jean-Pierre HAEHNEL

Excusée:

Sylvie LEHR

Absents: ---

Ordre du Jour:

1. Approbation du PV du 28 mars 2014
2. Désignation des délégués des établissements publics de coopération intercommunale :
 - Délégué auprès du syndicat intercommunal du collège de l'Eichel
 - Délégué auprès du syndicat intercommunal des Eaux de Drulingen
 - Délégué auprès du syndicat intercommunal du Parc Régional des Vosges du Nord
 - Délégué auprès du syndicat A.G.E.D.I
3. Désignation du correspondant défense
4. Délégués à l' A.L.A Struth
5. Délégués ASAPA
6. Désignation des membres au C.C.A.S
7. Rénovation des fontaines: Attribution des travaux
8. Indemnité de conseil du Receveur Municipal
9. Redevance d'assainissement
10. Fiscalité directe locale : Vote des taux 2014.
11. Divers

1. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2014 DE 2014 0401

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, aux fins d'approbations, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des présents, le compte-rendu de la séance précitée.

2. Désignation des délégués des établissements publics DE 2014 0402 de coopération intercommunale

Suite aux élections municipales du 28 mars 2014, sont désignés délégués communaux au sein des organismes intercommunaux suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE L'EICHEL

M. **HAEHNEL Jean-Pierre**, Adjoint au Maire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE DRULINGEN ET ENVIRONS

MM. **REUTENAUER Claudy**, Adjoint et **LEIBUNDGUTH Jean-Luc**, conseiller

PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

Titulaire : M. **LEHR Sylvie**, conseillère

AGEDI

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.G.E.D.I..

Après un vote, l'assemblée a désigné

Monsieur **BERRON Jean-Claude**, Maire, résidant à 67290 STRUTH - 2 Rue des Champs (mairie.struth@wanadoo.fr) comme représentant de la collectivité au dit syndicat qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A G E D I.

3. Désignation du correspondant défense DE 2014 0403

Suite aux élections municipales du 28 mars 2014, est désigné comme correspondant défense : Monsieur **BERRON Jean-Claude**, Maire

4. Délégués A.L.A Struth DE 2014 0404

Sont désignés délégués communaux au sein de l'Association Loisirs Animation STRUTH, les membres ci-après :

MM. **LEIBUNDGUTH Jean-Luc**

LANOIX Daniel
FRESSLE Katty
STAGNI Sonia

5. Délégués ASAPA DE 2014 0405

Le Maire rappelle que la commune avait décidé d'adhérer à l'ASAPA lors de sa création. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne comme délégué titulaire au sein de l'ASAPA Monsieur HAEHNEL Jean-Pierre et comme délégué suppléant Monsieur REUTENAUER Claudy.

6. Désignation des membres au C.C.A.S DE 2014 0406

Sont élus par le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, les membres suivants :

MM. REUTENAUER Claudy, Adjoint
EBERHART Tania
LEHR Sylvie
DUMENIL Mireille

7. Rénovation des fontaines : Attribution des travaux DE 2014 0407

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport financier et technique établi par le Maître d'œuvre, relatif aux travaux de rénovation des fontaines suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 31 mars 2014 à la Mairie de Struth par la commission d'appel d'offre en présence du Maître d'œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre la mieux disante et d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise RAUSCHER d'Adamswiller pour un montant H.T. de 86.497,91 €
Le Maire est autorisé à signer le marché ainsi que toutes pièces y afférents.
Les Crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de 2014.

8. Indemnité de conseil du Receveur Municipal DE 2014 0408

Le Conseil Municipal décide la reconduction de l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal par délibération n°2 du 15 décembre 2008.

9. Redevance d'assainissement DE 2014 0409

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir la redevance d'assainissement, pour l'exercice 2014, comme suit :

80,00 € H.T.	Part fixe de branchement
0,85 € H.T.	par mètre cube d'eau consommée

Les dispositions de la délibération n° 8 du 29 février 1992, concernant les exploitants agricoles, restent inchangées.

10. Fiscalité directe locale: Vote des taux 2014 DE 2014 0410

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux de 2014 à savoir :

	<u>Taux</u>
T.H.	10,96 %
F.B.	14,62 %
F.N.B.	77,74 %

11. Divers

La qualité des repas à la cantine scolaire de Petersbach est évoquée par Mme EBERHART. Celle-ci fait part de la qualité médiocre des repas fournis par le traiteur. Le maire prendra contact avec son collègue de Petersbach pour permettre une amélioration du service.